

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Collège Saint Joseph
Plabennec (29 Finistère)**

Rapport Technique (RT2) de Phase 2

N° 0290286D_RT2

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Collège Saint Joseph
Plabennec (29 Finistère)**

Rapport Technique (RT2) de Phase 2

N° 0290286D_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
Vérificateur / Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

Le collège Saint Joseph est localisé au 2 rue des Ecoles à Plabennec (29).

Le collège accueille 660 élèves âgés de 10 à 15 ans et emploie 70 personnes. L'établissement est composé de quatre bâtiments. Le bâtiment principal est en partie centrale construit sur un sous-sol. Le bâtiment ouest est construit sur un vide sanitaire partiel. Les autres bâtiments sont construits de plain-pied. La superficie du collège est de 10 850 m². Les espaces extérieurs accessibles aux élèves sont recouverts d'enrobé en bon état et de sols enherbés. Un jardin pédagogique est également présent sur l'ETS. Cet ETS ne comprend ni logement de fonction ni internat.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a précisé que le site BASIAS (n° BRE2901583 – réparation de matériel agricole) ayant justifié le diagnostic sur l'ETS a pu être implanté, au plus près de l'ETS, en contiguïté au sud-ouest de l'ETS. La contiguïté potentielle de ce site BASIAS avec l'ETS a conduit à conclure à des potentialités d'exposition par :

- inhalation de substances volatiles, dans l'air intérieur des bâtiments, issues du site BASIAS recensé à proximité de l'ETS.

Le réseau d'eau potable ne traversant pas l'emprise du site BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert des substances au travers des canalisations n'est pas retenue.

Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels n'a pas été considéré du fait de l'âge des enfants (10 à 15 ans) pour lesquels le porté main-bouche n'est pas pertinent.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont été menées sur les bâtiments les plus proches de l'emprise potentielle du site BASIAS (partie sud-ouest de l'ETS), à savoir :

- l'air du vide sanitaire du bâtiment ouest,

- l'air sous dalle du bâtiment de la technologie.

Les substances recherchées sont les substances associées aux anciennes activités sur le site BASIAS à proximité de l'ETS.

Les investigations ont été réalisées conformément au programme établi à l'issue de la phase 1.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont montré qu'aucun des composés recherchés n'a été quantifié dans l'air du vide sanitaire ou l'air sous dalle en partie sud-ouest de l'ETS, à l'exception du toluène quantifié dans l'air sous dalle à une concentration de l'ordre de la limite de quantification, et bien inférieure à la borne basse de l'intervalle de gestion retenu dans le cadre de la démarche.

Ainsi, la qualité des sols ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement de du **collège Saint Joseph** à Plabennec (ETS n°0290286D) en **catégorie A** : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème. »

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».